ACRONYMES

A

AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

AB : agriculture biologique

AC : assainissement collectif

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ADES : Accès aux Données sur les Eaux Souterraines

ADRHMF : Association des Directeurs et Responsables de Halles à Marée de France

ADT 29 : Agence de Développement Touristique du Finistère

AELB : Agence de l'Eau Loire-Bretagne

AEP : Alimentation en Eau Potable

AFR : Association Foncière de Remembrement

Ag : Argent

AMM : Autorisation de Mise sur le Marché

AMPA : Alpha-Amino-3-Hydroxy-5-Methyl-4-Isoxazole Propionic

ANC : Assainissement Non Collectif

AO : Acide Okadaïque

AOCD : Agence Ouest Cornouaille Développement

AP : Arrêté Préfectoral

APAVE : Association des Propriétaires d'Appareils à Vapeur

API : Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques

APPB : Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

ARS : Agence Régionale de Santé

As : Arsenic

ASP : Amnesic Shellfish Poisoning

AZAs : Azaspiracides

B

BASIAS : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service

BASOL : Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués

BCAE : Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales

BEP : Bretagne eau pure

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

BSS Banque de données du Sous Sol

BTP : bâtiment et travaux publics

BV : bassin versant

BVA : Brulé Ville et Associé

C

CA : Chiffre d'Affaires

CA 29 : Chambre d'Agriculture du Finistère

CAMA : Cellule d'Animation sur les Milieux Aquatiques

CAP : Charbon Actif en Poudre

CCCSPR : Communauté de Communes Cap Sizun - Pointe du Raz

CCHPB : Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden

CCI : Chambre de Commerce et de l'Industrie

CCPCAM : Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime

CCPCP : Communauté de Communes Pleyben Châteaulin Porzay

CDPMEM29 : Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Finistère

CDL : Conservatoire du Littoral

Cd : Cadmium

CET : centre d'enfouissement technique

CETE-Ouest : Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de l'Ouest

CETMEF : Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales

CEVA : Centre d'Etude et de Valorisation des Algues

CD 29: Conseil départemental du Finistère

CHI : Club Halieutique Interdépartemental

Cl- : ion chlorure

CLC : Corine Land Cover

CLE : commission locale de l'eau

CLI : Chair et Liquide Inter-valvaire

CLPM : Comité Local des Pêches Maritimes

Cm : Centimètre

CMA : chambre des métiers et de l'artisanat

COGEPOMI : comité de gestion des poissons migrateurs

COP : Céréales, Oléagineux, Protéagineux

COPIL : comité de pilotage

CORPEP : Cellule d'Orientation Régionale pour la Protection des Eaux contre les Pesticides

COT : Carbone Organique Total

CPER : Contrat de Plan Etat-Région

CPMA : Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques

Cr : Chrome

CROS : Comité Régional d'Orientation et de Suivi

CROSS : Centre régional opérationnels de surveillance et de sauvetage

CTRE : Centre Technique Régional de l'Environnement

CSEB : conseil scientifique de l'environnement de Bretagne

Cu : Cuivre

D

DATAR : Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène en 5 jours

DCA : Dichloroacétate

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DCO : Demande Chimique en Oxygène

DCPU/ DCMU : Dieldrine

DADS : déclaration annuelle des données sociales

DDPP 29 : Direction Départementale de la Protection des Populations du Finistère

DDSV : Direction départementale des services vétérinaires

DCSMM : directive cadre Stratégie pour le milieu marin

DDE : Dichlorodiphényléthane

DDD : Dichlorodiphényldichloroéthane

DDT : Dichlorodiphényltrichloroéthane

DDTM 29: Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère

DEXEL : Diagnostic environnemental de l'exploitation d'élevage

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DIB : Déchet Industriel Banal

DIG : déclaration d'intérêt général

DOCOB : Document d'Objectif

DOM : département d'outre-mer

DPM : Domaine Public Maritime

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DSP : Diarrheic Shellfish Poisoning

DTXs : Dinophysistoxines

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

DZ : Douarnenez

E

E. Coli : Escherichia Coli

EGHO : Entente Halieutique du Grand Ouest

EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

EH : Equivalent-Habitant

ENS : Espace Naturel Sensible

EPAB : Etablissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

ERU : Eaux Résiduaires Urbaines

ETP : équivalent temps plein

ESAT : Etablissement ou Service d'Aide pour le Travail

F

Fe : Fer

FCBE Forum Centre Bretagne Environnement

FDPPMA : Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

FMA : Forum des Marais Atlantiques

FRAB : Fédération régionale d'agriculture biologique

G

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

GPS : Global Positioning System.

GR : Sentier de Grande Randonnée

GREN : Groupement Régional d'Expertise Nitrates

H

Ha : Hectare

HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques

Hg : Mercure

HT : hors taxe

I

IA : Indice d'Abondance

IBD : Indice Biologique Diatomées

IBGN : Indice Biologique Global Normalisé

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

ICS : International Chamber of Shipping

ILC : Indice Linéaire de Consommation

IFEN : Institut Français de l'Environnement

IFN : Inventaire Forestier National

IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

IGN : Institut National de l'Information Géographique et Forestière

ILP : Indice Linéaire de Perte

INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IPR : Indice Poisson Rivière

IPZH : inventaire permanent des zones humides

ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

ITAI : Institut Technique Agro-Industriel

IUEM : Institut Universitaire Européen de la Mer

K

Km : Kilomètre

L

LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

l : litre

l/s : litre par seconde

M

MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique

MAJ : Mise à Jour

MEC : Masse d'Eau Côtière

MEDDE : Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

MES : Matière En Suspension

METOX : Métaux et Métalloïdes

M€ : Million d'euro

Mg : Milligramme

MI : Matières Inhibitrices

MISE : Mission inter-services de l'eau

m : mètre

ml : mètre linéaire

Mn : Manganèse

MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

MS : matière sèche

N

N : azote

NGL : Azote Global

NH4: Ammonium

Ni: Nickel

NO: Azote Oxydé

NO_2: Dioxyde d'Azote

NO_{3+}: Ion Nitrate

NR : Azote Réduit

NTK: Azote Total Kjeldah

O

OF-FEEE : Office Français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe

OM : Ordure Ménagère

OMI : Organisation Maritime Internationale

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage

ONF : Office National des Forêts

OROSPAR : Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est

ORSEC : Organisation de la Réponse de SÉcurité Civile

P

P.h. : Poids humide

P.s. : Poids Sec

PAC : Politique Agricole Commune

PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

PAPI : Programme d'Actions et de Prévention des Inondations

PAV / PLAV : Plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes

Pb : plomb

PCB : Polychlorobiphényles

PDDMA : Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilé

PDPG : Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles

PEFC : Programme de reconnaissance des certifications forestières

PLAGEPOMI : plan de gestion des poissons migrateurs

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PMPOA : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole

PNMI : Parc Naturel Marin d'Iroise

PNRA : Parc Naturel Régional d'Armorique

PO_4 : Phosphate

POS : plan d'occupation des sols

PPI : Plan Particulier d'Intervention

PPF : Plan Prévisionnel de Fumure

PPR : Plan de Prévention des Risques

PPRMT Plan de Prévention des Risques – Mouvement de Terrain

PSP: Paralytic Shellfish Poisoning

Pt : Phosphore total

PTXs : Pectenotoxines

Q

QJX10 : débit moyen journalier maximal décennal

Q910 : quantile 90

R

RCA : Réseau complémentaire agence

RCO: Réseau contrôle opérationnel

RCS: Réseau contrôle de surveillance

RD : Réseau Départemental

REBENT : Réseau Benthique

REH : Réseau d'Evaluation des Habitats

REMI : Réseau Microbiologique

REPOM : Réseau de Surveillance de la qualité des Eaux et Sédiments des Ports Maritimes

REPHY : Réseau de Surveillance du Phytoplancton et des Phycotoxines

RFU : Réserve Facilement Utilisable

RGA : Recensement Général de l'Agriculture

RHP : Réseau Hydrobiologique et Piscicole

RIC : Route d'Intérêt Communautaire

ROCCH : Réseau d'Observation de la Contamination Chimique du milieu marin

ROM : Réseau d'Observation des Milieux

RPG : Registre parcellaire graphique

RPQS : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services

RSD : Règlement Sanitaire Départemental

RSH : reliquat sortie hiver

S

SA : Société Anonyme

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SARL : Société à Responsabilité Limitée

SAS : Société par Actions Simplifiées

SAU : Surface Agricole Utile

SDAEP : Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCI : Société Civile Immobilière

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SEA : Service Eau et Assainissement du Conseil Général du Finistère

SEPNB – Bretagne Vivante : Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne – Bretagne Vivante

SFEI : Système fourrager économe en intrants

SFP : Surface Fourragère Principale

SGAR : Secrétariat général pour les affaires régionales

SHOM : Service Hydrographique et Océanographique de la Marine

SIDEPAQ. : Syndicat Intercommunal pour l'Incinération des Déchets du Pays de Quimper

SIE : système d'information sur l'eau

SIG : système d'information géographique

SINOE : Système d'Information National pour l'Observation de l'Environnement

SIOCA : Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

SiOH : Silice

SIVOMEAQ : Syndicat Intercommunal pour l'Equipement et l'Expansion de l'Agglomération Quimpéroise

SO4 : Sulfure

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

SMA : Syndicat Mixte de l'Aulne

SRAL : Service Régional de l'Alimentation de la DRAAF.

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

SRISE : Service Régional de l'Information Statistiques et Economiques de la DRAAF

SSP : Service de la Statistique et de la Prospective du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

STEP : station d'épuration

STH: Surface Toujours en Herbe

SUP: Stand Up Paddle

SYMESCOTO : Syndicat Mixte pour l'Elaboration du SCoT de l'Odet

T

T : Tonne

TBT : Tributylétain

TVB : Trame Verte et Bleue

TDENS : Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles

U

UBO : Université de Bretagne Occidentale

UDCCRF : Unité départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

UGB : Unité Gros Bétail

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

UTA : Unité de Travail Annuel

UV : Ultra-Violet

UVED : Unité de Valorisation Energétique des Déchets

V

V : Vanadium

VALCOR : Syndicat Intercommunautaire de Cornouaille pour la Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés

VTT : Vélo Tout Terrain

Y

YTXs : Yessotoxines

Z

ZAC : Zones d'Actions Complémentaires

ZES : Zone en excédent structurel

ZV : Zones Vulnérables

ZH : zone humide

ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

ZMEL : Zones de Mouillages Individuels

Zn : Zinc

ZNA : Zone Non Agricole

ZNDE : Zone Non Directement Exposée

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

GLOSSAIRE

A

Affluent

Cours d'eau qui se jette dans un autre cours d'eau, en général au débit plus important, au niveau d'un point de confluence. Un affluent ne se jette donc pas directement dans une mer ou un océan, ce qui le distingue d'un fleuve.

Aléa

Phénomène naturel (inondation) d'apparition (occurrence : délai entre deux apparitions) et d'intensité variable (crue torrentielle, de plaine)

Alluvions

Dépôts constitués par des matériaux solides transportés et déposés par les eaux courantes (cailloux, graviers, sables limons)

Aquifère

Formation géologique contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, constituée de roches perméables (formations poreuses et/ou fissurées) et capable de la restituer naturellement et/ou par exploitation Un aquifère est dit libre si la surface de la nappe est libre et s'il existe une zone non saturée dans la nappe : il est captif dans le cas contraire.

B

Banque HYDRO

Banque nationale de données pour l'hydrométrie et l'hydrologie Il s'agit d'une banque interministérielle dont la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sont assumées par le Ministère de l'Environnement La Banque HYDRO a pour but de centraliser et de mettre à disposition des données brutes, mais également des données élaborées à la demande

Bassin hydrogéologique

Aire de collecte considérée à partir d'un exutoire ou d'un ensemble d'exutoires, limitée par le contour à l'intérieur duquel se rassemblent les eaux qui s'écoulent en souterrain vers cette sortie. La limite est la ligne de partage des eaux souterraines

Bassin versant

Surface d'alimentation d'un cours d'eau ou d'un lac. Le bassin versant se définit comme l'aire de collecte considérée à partir d'un exutoire, limitée par le contour à l'intérieur duquel se rassemblent les eaux précipitées qui s'écoulent en surface et en souterrain vers cette sortie. Aussi, dans un bassin versant, il y a continuité : longitudinale, de l'amont vers l'aval (ruisseaux, rivières, fleuves), latérale, des crêtes vers le fond de la vallée, verticale, des eaux superficielles vers des eaux souterraines et vice versa. Les limites sont la ligne de partage des eaux superficielles.

Biodiversité

Richesse en organismes vivants (animaux, végétaux, etc) qui peuplent la biosphère, englobant à la fois des individus et leurs relations fonctionnelles

Biseau salé

Partie d'un aquifère côtier envahi par de l'eau salée (marine) comprise entre la base de l'aquifère et une interface eau douce / eau salée, le coin d'eau salée étant sous l'eau douce. L'apparition d'un biseau salé est généralement consécutif à la surexploitation de l'aquifère.

Bon état

C'est l'objectif à atteindre pour l'ensemble des eaux en 2015 (avec dérogations possibles si justifiées pour 2021 ou 2027) défini par la directive cadre sur l'eau. Le bon état d'une eau de surface est atteint lorsque son état écologique et son état chimique sont au moins « bons ». Le bon état d'une eau souterraine est atteint si son état quantitatif et son état chimique sont au moins « bons ».

C

Comité de bassin

Le comité de bassin est une assemblée qui regroupe les différents acteurs, publics ou privés, agissant dans le domaine de l'eau : représentants des collectivités territoriales, des usagers, de l'État, des milieux socioprofessionnels. Son objet est de débattre et de définir de façon concertée les grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques, à l'échelle du grand bassin versant hydrographique.

Commission locale de l'eau (CLE)

C'est l'instance d'exécution d'un SAGE. Il s'agit d'une assemblée, composée d'élus, de représentants de l'État et de représentants des associations d'usagers. Elle a pour mission de favoriser l'émergence d'un équilibre durable entre les différents enjeux de préservation du milieu et de développement des usages. Elle travaille à l'élaboration du SAGE, puis à sa mise en œuvre et son suivi.

Conchyliculture

Élevage traditionnel des coquillages, essentiellement l'huître (ostréiculture) et la moule (mytiliculture)

Continuité écologique

Se définit par la libre circulation des *espèces* biologiques et le bon *écoulement* du transport naturel des sédiments d'un *cours d'eau*

Crue

Phénomène caractérisé par une montée plus ou moins brutale du niveau d'un *cours d'eau* , liée à une croissance du *débit*. La crue ne se traduit pas toujours par un débordement du *lit* mineur. On caractérise d'ailleurs les crues par leur période de *récurrence* ou période de retour : la crue quinquennale (*fréquence* une année sur 5 – Récurrence 5), la crue décennale (fréquence une année sur 10 – Récurrence 10), la crue centennale (fréquence une année sur 100 – Récurrence 100). Les

crues saisonnières sont des phénomènes naturels. Elles sont essentielles au maintien de la diversité des hydrosystèmes et des services rendus par la nature.

D

DBO_5 (Demande Biochimique en Oxygène sur 5 jours)

Expression de la quantité d'oxygène nécessaire à la destruction ou à la dégradation des matières organiques dans une eau, avec le concours des micro-organismes se développant dans le milieu, dans des conditions données. Il s'agit donc d'un indicateur sur la quantité de matière organique biodégradable contenue dans l'eau.

DCE (Directive Cadre sur l'Eau)

Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, communément appelée *directive* cadre sur l'eau (DCE). Elle fixe des objectifs environnementaux et des échéances pour améliorer l'*état écologique* et l'*état chimique* des *masses d'eau* de surface, ainsi que l'*état quantitatif* et l'état chimique des masses d'eau souterraine

DCO (Demande Chimique d'Oxygène)

Expression de la quantité d'oxygène nécessaire pour l'oxydation d'eaux contenant des substances réductrices. Il s'agit donc d'un indicateur sur la quantité de matière organique totale contenue dans l'eau.

DCR (Débit de crise)

Valeur de *débit d'étiage* au-dessous de laquelle l'*alimentation en eau potable* pour les besoins indispensables à la vie humaine et animale, ainsi que la survie des *espèces* présentes dans le milieu sont mises en péril. À ce niveau d'*étiage*, toutes les mesures possibles de restriction des consommations et des *rejets* doivent avoir été mises en œuvre (plan de crise).

Débit

En hydrométrie, quantité d'eau écoulée par unité de temps. Les débits « horaires », « journaliers », « mensuels » sont les moyennes des débits observés respectivement pendant une heure, un jour, un mois. Le « débit moyen journalier » (dont l'abréviation est souvent mentionnée : QMJ) est souvent employée, même si les hydrologues tendent de plus en plus à réserver l'adjectif « moyen » aux variables calculées sur plusieurs années. Suivant l'importance, les débits sont exprimés en m^3/s ou en l/s

Débit d'étiage

Débit minimum d'un cours d'eau calculé sur un pas de temps donné en période de basses eaux. Ainsi pour une année donnée, on parlera de : débit d'étiage journalier, débit d'étiage de n jours consécutifs, débit d'étiage mensuel – moyenne des débits journaliers du mois d'étiage (QMNA). Pour plusieurs années d'observation, le traitement statistique de séries de débits d'étiage permet de calculer un débit d'étiage fréquentiel. Par exemple, le débit d'étiage mensuel quinquennal (ou QMNA 5) est un débit mensuel qui se produit en moyenne une fois tous les cinq ans. Le QMNA 5 constitue le débit d'étiage de référence pour l'application de la police de l'eau.

Débit moyen

L'usage veut que l'on réserve l'adjectif moyen aux débits calculés sur plusieurs années (on peut également parler de débit moyen interannuel). Ainsi le « débit moyen mensuel de mai » est la moyenne de tous les débits mensuels connus pour le mois de mai. Pour le débit moyen annuel, on parle souvent de module (interannuel).

Débit réservé

Débit minimal imposé au gestionnaire d'un ouvrage Il doit être au moins égal au débit minimum biologique (DMB) au sens de la Loi Pêche de 1984, éventuellement augmenté des prélèvements autorisés sur le tronçon influencé. Le DMB est le débit garantissant la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui peuplent les eaux. Il est au moins égal au dixième du module ou au débit entrant si ce dernier est inférieur.

Débit spécifique

Débit rapporté à la superficie du bassin versant, ce qui facilite la comparaison entre les débits issus de bassins versants de taille différente. Les débits spécifiques s'expriment en $l/s/km^2$

Dévalaison

Descente de migration d'un cours d'eau par un poisson

Diagnostic du SAGE

Synthèse opérationnelle des différents éléments recueillis dans l'état initial, mettant en évidence les interactions entre milieux, pressions, usages, enjeux environnementaux et socio-économiques. Le diagnostic est complété par l'étude des tendances évolutives (scénario tendanciel) de ces différents aspects en vue de l'identification des enjeux du SAGE et de leur niveau de priorisation.

DOE (Débit d'objectif d'étiage)

Valeur de débit moyen mensuel au point nodal (point clé de gestion), au-dessus de laquelle il est considéré qu'à l'aval du point nodal, l'ensemble des usages (activités, prélèvements, rejets,) est en équilibre avec le bon fonctionnement du milieu aquatique. C'est un objectif structurel, arrêté dans les SDAGE, SAGE et documents équivalents, qui prend en compte le développement des usages à un certain horizon (10 ans pour le SDAGE). Il peut être affecté d'une marge de tolérance et modulé dans l'année en fonction du régime (saisonnalité). L'objectif DOE est atteint par la maîtrise des autorisations de prélèvements en amont, par la mobilisation de ressources nouvelles et des programmes d'économies d'eau portant sur l'amont et aussi par un meilleur fonctionnement de l'hydrosystème. Le DOE est respecté au sens du SDAGE pour l'étiage d'une année si, pendant cet étiage, le VCN10 n'a pas été inférieur à 80% du DOE (VCN10 > 0,8 DOE). Le DOE doit être respecté statistiquement 8 années sur 10 (ou statistiquement 4 années sur 5).

Drainage

En agriculture, sylviculture et parfois dans le domaine de l'urbanisme, le drainage est l'opération qui consiste à favoriser artificiellement l'évacuation de l'eau gravitaire présente dans la macro-porosité du sol à la suite de précipitation. Cette évacuation des eaux superficielles peut utiliser des drains, et dans les zones plus humides des fossés, voire des réseaux de petits canaux, éventuellement associés à des pompes.

E

Ecosystème

Ensemble des êtres vivants (la biocénose), des éléments non vivants et des conditions climatiques et géologiques (le biotope) qui sont liés, interagissent entre eux. Il constitue une unité fonctionnelle de base en écologie. L'écosystème d'un milieu aquatique est décrit généralement par : les caractéristiques du bassin versant, le régime hydraulique, la nature du lit ou substrat et des berges, la physico-chimie de l'eau et les populations d'êtres vivants qui le colonisent.

Enjeux

Ce que l'on peut gagner ou perdre en fonction des aménagements et modalités de gestion du territoire, de l'eau et des milieux aquatiques. Les enjeux peuvent être décrits selon leurs angles économiques, sociaux, environnementaux, culturels, patrimoniaux…

Espace Naturel Sensible (ENS) : Espace « dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent » - loi 76.1285 du 31 décembre 1976

Estran

Partie du littoral située entre les niveaux connus des plus hautes et des plus basses marées (également appelé zone intertidale)

Etat chimique

Appréciation de la qualité d'une eau sur la base des concentrations en polluants incluant notamment les substances prioritaires. L'état chimique comporte deux classes : bon ou médiocre. Le bon état chimique d'une eau de surface est atteint lorsque les concentrations en polluants ne dépassent pas les normes de qualité environnementale. Le bon état chimique d'une eau souterraine est atteint lorsque les concentrations de polluants ne montrent pas d'effets d'entrée d'eau salée, ne dépassent pas les normes de qualité et n'empêchent pas d'atteindre les objectifs pour les eaux de surface associées.

Etat écologique

Appréciation de la structure et du fonctionnement des *écosystèmes* aquatiques associés aux *eaux de surface*. Il s'appuie sur ces critères appelés *éléments de qualité* qui peuvent être de nature biologique (présence d'êtres vivants végétaux et animaux), hydromorphologique ou physico-chimique. L'état écologique comporte cinq classes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais. Pour chaque type de *masse d'eau*, il se caractérise par un écart aux conditions de références (conditions représentatives d'une eau de surface pas ou très peu influencée par l'activité humaine). Le « bon » état écologique est défini par de faibles écarts dus à l'activité humaine par rapport aux conditions de référence du type de masse d'eau considéré.

Etat initial du SAGE

« Photographie » statique à un instant t du territoire situé à l'intérieur du périmètre du SAGE, il organise et synthétise l'ensemble des données et des connaissances existantes en termes de milieux, d'usages et d'acteurs. Il apporte une vision d'ensemble, complétée par une vision territorialisée, qui

sert de bases au diagnostic (étude de la dynamique des interactions entre les éléments posés de l'état initial).

Etat quantitatif

Appréciation de l'équilibre entre, d'une part, les prélèvements et les besoins liés à l'alimentation des eaux de surface, et d'autre part, la recharge naturelle d'une masse d'eau souterraine. L'état quantitatif comporte deux classes : bon ou médiocre. Le bon état quantitatif d'une eau souterraine est atteint lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation des écosystèmes aquatiques de surface, des sites et zones humides directement dépendants.

Etiage

Niveau de débit le plus faible atteint par un cours d'eau lors de son cycle annuel. En termes d'hydrologie, débit minimum d'un cours d'eau calculé sur un temps donné en période de basses eaux.

ETP (Evapotranspiration potentielle)

Quantité maximale d'eau susceptible d'être évaporée sous un climat donné par un couvert végétal continu bien alimenté en eau. Elle comprend donc l'évaporation du sol/substrat et la transpiration de la végétation d'une région donnée pendant le temps considéré. Elle s'exprime en hauteur d'eau

Evaluation environnementale

Etude devant être conduite sous l'égide de la CLE et soumise à la DREAL de bassin pour mettre en évidence d'éventuels impacts du SAGE sur tous les compartiments de l'environnement (énergie, air…) et pas uniquement sur l'eau

Erosion

Ensemble des phénomènes qui enlèvent des matériaux à la surface d'une roche ou d'un sol, le plus souvent par la pluie, le vent et les *vagues*. Elle peut être d'origine physique, chimique voire biologique.

Exutoire

Point le plus bas d'un réseau hydraulique ou hydrographique par où passent toutes les eaux de ruissellement drainées par le bassin. Cette notion peut être étendue au bassin hydrogéologique comprenant des circulations souterraines en liens avec les écoulements superficiels.

F

Frayère

Endroit où les poissons déposent leurs œufs

FSC

« Forest Stewardship Council » : label environnemental qui assure que la production de bois ou d'un produit à base de bois respecte les procédures censées garantir la gestion durable des forêts

G

Gestion équilibrée de la ressource en eau

Consiste à concilier les intérêts liés à sa protection en tant que milieu naturel et les intérêts liés à sa valeur économique ; gestion qui vise à réconcilier préservation des écosystèmes aquatiques et semi-aquatiques, protection qualitative et quantitative, ainsi que des différents usages de cette ressource.

H

Hydraulique (étude) : étude de l'écoulement, de la circulation, du mouvement des liquides, en particulier l'eau.

Hydrogramme : Graphique représentant la variation des débits en fonction du temps. Le terme « hydrogramme » est également utilisé pour évoquer directement la variation du débit d'une rivière au cours d'une crue.

Hydrologie : science de la terre qui s'intéresse au cycle de l'eau, c'est-à-dire aux échanges entre l'atmosphère, la surface terrestre et son sous-sol.

Hydromorphologie : étude de la morphologie des cours d'eau, en particulier l'évolution des profils en long et en travers et du tracé planimétrique (largeur du lit, profondeur, pente, nature des berges, forme des méandres, …).

L

Laminage

Amortissement d'une crue avec diminution de son débit de pointe et étalement de son débit dans le temps, par effet de stockage et de déstockage dans un réservoir

Lit majeur

Espace situé entre le lit mineur et la limite de la plus grande crue historique répertoriée

Lit mineur

Espace fluvial, formé d'un chenal unique ou de chenaux multiples et de bancs de sables ou galets, recouverts par les eaux coulant à pleins bords avant débordement

Lixiviation

Chargement de l'eau en substances solubles (nitrates, molécules chimiques, …) lors de son ruissellement ou infiltration dans le sol

M

Maîtrise d'ouvrage : Personne physique (particulier ou professionnel) ou morale privée ou publique (société, association, Etat, collectivité territoriale) à l'origine du projet qu'elle porte. Elle définit le besoin, l'objectif, le calendrier et le budget consacré au projet et en supporte le coût financier des travaux (le cas échéant avec l'aide de partenaires et de subventions). Le Maître d'ouvrage confie la réalisation du projet à une maîtrise d'œuvre, en raison de sa compétence technique, qui est chargée d'assurer la conformité technique et économique de la réalisation du projet et conduit et est responsables des travaux de diriger l'exécution des marchés de travaux jusqu'à leur l'achèvement du délai de garantie.

Marais

Milieu humide de type intermédiaire, à la fois aquatique (de faible profondeur) et terrestre, et caractérisé par des inondations saisonnières

Marée descendante

Partie du cycle de la *marée* comprise entre la pleine *mer* et la basse mer suivante, opposé à *marée montant*e. On parle aussi de « jusant », « reflux » ou « perdant ».

Marnage

Différence de cote entre marée haute et marée basse

Masse d'eau

Portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau ou zone côtière homogène. Il s'agit d'un découpage élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE. Une masse d'eau de surface est une partie distincte et significative des eaux de surface, telles qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve ou de canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières. Pour les cours d'eau, la délimitation des masses d'eau est basée principalement sur la taille du cours d'eau et la notion d'hydro-écorégion. Les masses d'eau sont regroupées en types homogènes qui servent de base à la définition de la notion de bon état. Une masse d'eau souterraine est un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères.

Module

Le module (interannuel) désigne le débit moyen annuel (pluriannuel ou interannuel) en un point d'un cours d'eau (moyenne évaluée sur une période d'observations suffisamment longue pour être représentative). Ce débit de référence est notamment utilisé dans le calcul des débits réservés des cours d'eau à l'aval des aménagements qui s'expriment comme un pourcentage du module.

N

Nappe libre

Une nappe libre est une nappe d'eau souterraine dont la surface est à la pression atmosphérique. Un aquifère libre comporte une surface libre au-dessus de laquelle se trouve une zone saturée : le niveau de l'eau dans un puits ou un forage est en dessous de la limite de l'aquifère. Ces nappes sont souvent appelées communément nappes phréatiques, terme qui désigne les nappes peu profondes atteintes par les puits, qui ne sont pas nécessairement libres.

Natura 2000

Réseau de milieux remarquables de niveau européen proposés par chaque Etat membre de l'Union Européenne qui correspond aux zones spéciales de conservation (ZSC) définies par la *directive* européenne du 21 mai 1992 (dite *directive* « *Habitat* ») et aux *zones de protection spéciale* (ZPS) définies par la directive européenne du 2 avril 1979 (dite directive « Oiseaux »). Ces espaces sont identifiés dans un souci de lutte contre la détérioration progressive des *habitats* et des *espèces* animales et végétales d'intérêt communautaire. Chaque état doit assortir cette liste

de *plans de gestion* appropriés et de l'évaluation des montants nécessaires dans le cadre de cofinancements communautaires.

NQE (Norme de qualité environnementale)

Concentration d'un polluant dans le milieu naturel qui ne doit pas être dépassée, afin de protéger la santé humaine et l'environnement. La norme de qualité environnementale, intervient dans la détermination de l'état chimique.

O

Oxygène (O_2) dissous

L'oxygène est un facteur écologique essentiel et joue un rôle primordial dans le maintien de la vie aquatique. Les teneurs en oxygène dissous dans les eaux naturelles sont déterminées principalement par la respiration des organismes aquatiques, l'oxydation et la dégradation des polluants, l'activité photosynthétique de la flore et les échanges avec l'atmosphère. Les résultats des analyses sont exprimés par la teneur en oxygène dissous dans l'eau en mg/l d'O_2 et le pourcentage de saturation d'oxygène dans l'eau (ou taux de saturation).

Objectif de qualité

Niveau de qualité fixé pour un tronçon de cours d'eau à une échéance déterminée, afin que celui-ci puisse remplir la ou les fonctions jugées prioritaires (eau potabilisable, baignade, vie piscicole, équilibre biologique…). Se traduit aujourd'hui par une liste de valeurs à ne pas dépasser pour un certain nombre de paramètres.

P

PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Document constitutif du SAGE, il définit les priorités du territoire, en matière de politique de l'eau et de milieux aquatiques, les objectifs, ainsi que les dispositions pour les atteindre. Il fixe les conditions de réalisation du SAGE, notamment en évaluant les moyens techniques et financiers nécessaires à sa mise en œuvre. Il est opposable aux décisions administratives, dans un rapport de compatibilité.

PAOT (Programme d'Actions Opérationnel Territorialisé)

Document élaboré par une mission interservices de l'eau (MISE), le PAOT programme les actions concrètes à réaliser pour mettre en œuvre le *programme de mesures* et atteindre ainsi les objectifs fixés dans le *schéma directeur* d'aménagement et de gestion des eaux (*SDAGE*). Les *informations* contenues dans le PAOT comportent les éléments utiles à la mise en œuvre des actions et à leur suivi : identification du maître d'ouvrage de l'action, membre de la MISE pilote, identification des *masses d'eau* concernées, échéances de mise en œuvre, éléments de financement, volet régalien le cas échéant.

PGE (Plan de gestion des étiages)

Protocole d'accord entre différents partenaires (Etat, agriculteurs, Agence de l'Eau, EDF, …) dans le domaine de la gestion quantitative de la ressource en période d'étiage. Il vise à retrouver une situation d'équilibre entre les usages de l'eau et le milieu naturel, traduite par le respect des débits d'objectif d'étiage.

PDM (Programme de mesures)

Document élaboré à l'échelle du *bassin* ou groupement de bassins et pour la durée d'un *cycle de gestion* de six ans (2010-2015, 2016-2021, 2022-2027), qui identifie les mesures clefs à réaliser pour atteindre les objectifs définis dans le *schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux* (SDAGE), dont les objectifs environnementaux de la *directive* cadre sur l'eau. Les mesures sont des actions concrètes assorties d'un échéancier, d'un maître d'ouvrage et d'une évaluation financière. Elles peuvent être de nature réglementaire, financière ou contractuelle.

Piézométrique (niveau piézométrique)

Niveau d'eau relevé dans un forage. Il caractérise la pression de la nappe en un point donné. La mesure est ramenée au niveau 0 de la mer. C'est le niveau libre de l'eau observé dans un puits ou forage rapporté à un niveau de référence.

Plan d'eau

Etendue d'eau douce continentale de surface, libre stagnante, d'origine naturelle ou anthropique, de profondeur variable. Il peut posséder des caractéristiques de stratification thermique. Le terme « plan d'eau » recouvre un certain nombre de situations communément appelées *lacs*, retenues, étangs, gravières, carrières ou *marais*.

Plan de gestion

Document de planification établi à l'échelle de chaque district (ou *bassin* ou groupement de bassins), tel qu'exigé par la *directive* cadre sur l'eau (DCE), qui fixe les objectifs environnementaux à atteindre, notamment en matière d'*état écologique* et d'*état chimique* pour les *masses d'eau* de surface ainsi que d'*état quantitatif* et d'état chimique pour les masses d'eau souterraine

Pluies efficaces

Les pluies (ou précipitations) efficaces, exprimées en millimètres (mm), sont égales à la différence entre les précipitations et l'évapotranspiration réelle. Les précipitations efficaces peuvent être calculées directement à partir des paramètres climatiques et de la réserve facilement utilisable (RFU). L'eau des précipitations efficaces est répartie, à la surface du sol, en deux fractions : le ruissellement et l'infiltration.

Point nodal

Point de contrôle de l'évolution de la qualité des eaux et des débits, localisé à un endroit stratégique du bassin versant (confluence, résurgence, embouchure…). Les objectifs (qualité / quantité) qui lui sont assignés doivent permettre la réalisation d'objectifs de la loi sur l'eau ou du SDAGE, de protéger certains usages de l'eau importants, de limiter des pollutions particulières et d'assurer un développement des usages compatible avec l'équilibre des écosystèmes et l'exercice d'autres usages ou fonctions du cours d'eau.

Pollution diffuse

Pollution des eaux due non pas à des rejets ponctuels et identifiables, mais à des rejets issus de toute la surface d'un territoire et transmis aux milieux aquatiques de façon indirecte, par ou à travers le sol, sous l'influence de la force d'entraînement des eaux en provenance des précipitations ou des irrigations. Les pratiques agricoles sur la surface cultivée peuvent être à l'origine de pollutions diffuses par entraînement de produits polluants dans les eaux qui percolent ou ruissellent.

Préfet coordonnateur de bassin

Au terme de l'article 4 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, dans chaque bassin, le préfet de la région où le Comité de Bassin a son siège anime et coordonne la politique de l'eau en matière de police et de gestion des ressources en eau, afin de réaliser l'unité et la cohérence des décisions et des actions déconcentrées de l'Etat en ce domaine dans les régions et départements concernés ; il intervient également pour la gestion des situations de crise.

Q

QMNA5

Valeur du débit moyen annuel le plus sec revenant tous les 5 ans

R

RFU (Réserve en eau facilement utilisable)

Quantité d'eau du sol en dessous de laquelle une plante flétrit. Les doses d'irrigation sont calculées à partir de la réserve en eau facilement utilisable (RFU) et on irrigue dès que celle-ci est épuisée. Elle est exprimée en millimètres (mm).

Règlement

Document constitutif du SAGE, il consiste en quelques règles édictées par la CLE pour préciser et assurer la réalisation des objectifs prioritaires du PAGD. Il est opposable non seulement aux décisions administratives mais aussi aux tiers, dans un rapport de conformité. Il ne s'applique cependant que sur des thématiques précisées par le code de l'environnement :

- priorités d'usage de la ressource en eau, répartition de volumes globaux de prélèvements par usage,
- règles particulières pour assurer la préservation et la restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques,
- règles nécessaires à la restauration et la préservation des zones humides, des aires d'alimentation de captages d'eau potable, des zones d'érosion des sols agricoles,
- mesures pour améliorer le transport sédimentaire et la continuité écologique des cours d'eau.

Résurgence

Eaux souterraines qui ressortent à la surface ; source ainsi formée

RGA (Recensement Général Agricole)

Enquête réalisée selon une périodicité décennale qui permet de mettre à jour les connaissances du secteur agricole sur un très large éventail de thèmes : connaître le nombre d'exploitations, la répartition des surfaces exploitées, l'importance de l'élevage, le niveau d'équipement des exploitations, le nombre de personnes qui vivent de l'agriculture ou qui en tirent un revenu de complément, l'emploi agricole…

Renaturation

Opération permettant à un milieu modifié par l'homme de retrouver un état proche de son état naturel initial. La renaturation peut être spontanée quand des espèces vivantes recolonisent d'elles-mêmes des espaces dégradés, ou le fruit d'un processus volontaire avec des opérations d'aménagement, de gestion et de conservation des espaces afin de leur restaurer leur état écologique et paysager naturel.

Ripisylve

Végétation herbacée, buissonnante ou arborée colonisant les berges d'un milieu aquatique

Risque

Résultat du croisement d'un aléa avec des enjeux, caractérisés par leur vulnérabilité

Roselière

Milieu humide où poussent des roseaux

RPG (Registre Parcellaire Graphique)

Système d'information géographique informatisé pour l'identification des parcelles agricoles, tenus par les services du Ministère de l'agriculture

S

SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Document de planification fixant, pour un périmètre hydrographique cohérent, des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il est notamment composé d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des eaux (PAGD) et d'un règlement. Le SAGE est établi par une Commission Locale de l'Eau (CLE) et est approuvé par le préfet coordonnateur de bassin. Il est doté d'une portée juridique car les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec ses dispositions. Les SAGE doivent eux-mêmes être compatible avec le SDAGE.

Scénarios alternatifs

Ensemble de scénarios évalués par la CLE, faisant varier les moyens d'atteinte des objectifs qu'elle se fixe ou qui lui sont fixés par la norme supérieure (Directive Cadre sur l'Eau, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne, …). Ces alternatives sont étudiées autour d'approches à la fois techniques, économiques et stratégiques. Les facteurs de variation peuvent

être des stratégies et dispositions techniques différentes, le niveau d'implication et d'ambition des acteurs du territoire, la stratégie de financement…

SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Document de planification de la gestion de l'eau établi pour chaque *district hydrographique*, qui fixe les orientations fondamentales permettant de satisfaire à une *gestion équilibrée et durable de la ressource en eau*, détermine les objectifs assignés aux *masses d'eau* et prévoit les dispositions nécessaires pour atteindre les objectifs environnementaux, pour prévenir la détérioration de l'état des eaux et pour décliner les orientations fondamentales. Les SDAGE, approuvés pour la première fois en 1996 en application de la *loi* sur l'eau de 1992, ont été mis à jour fin 2009 pour répondre aux exigences de la *directive* cadre sur l'eau (DCE). Ils incluent désormais les *plans de gestion* prévus par cette *directive.* Le SDAGE est élaboré et adopté par le *comité de bassin*, et approuvé par le *préfet coordonnateur de bassin.* Le *secrétariat technique de bassin* constitue l'instance technique en charge de rédiger les éléments constitutifs du SDAGE. Il est établi pour la durée d'un *cycle de gestion* de six ans (2010-2015, 2016-2021, 2022-2027) et est accompagné d'un *programme de mesures* qui identifie les mesures clefs permettant d'atteindre les objectifs définis.

Seuil

Ouvrage implanté dans le *lit* mineur d'un *cours d'eau* pour en assurer une gestion hydraulique en lien avec des usages anciens et/ou actuels

Solutions fondées sur la Nature : Les SFN sont officiellement définies en 2016 par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) comme « *les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer les écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité.* » Elles se déclinent en trois types d'actions, qui peuvent être combinées dans les territoires :

- Préserver les écosystèmes fonctionnels et en bon état écologique ;
- Mettre en place une interaction durable entre les écosystèmes et les activités humaines ;
- Restaurer des écosystèmes dégradés, voire créer des écosystèmes.

Elles sont complémentaires aux solutions plus conventionnelles d'ingénierie classique dites "grises" et permettent de répondre à différents défis sociétaux tels que : le changement climatique (atténuation et adaptation) ; la sécurité alimentaire ; l'approvisionnement en eau ; la réduction de risques naturels ; la santé humaine ; le développement socio-économique.

Sous-bassin versant

Portion de bassin versant correspondant à une aire de collecte considérée à partir d'un exutoire secondaire au sein du bassin versant principal.

Stratégie du SAGE

Scénario choisi et finalisé par la CLE pour être décliné dans les documents finaux du SAGE (PAGD, règlement…). Elle constitue la feuille de route de l'écriture des documents du SAGE (PAGD, règlement…) qui la déclinent.

Submersion marine

Inondations temporaires de la zone côtière par des eaux d'origine marine lors de conditions météorologiques (forte dépression et vent de mer) et océanographiques (houles, marée) très sévères

Syndicat mixte : structure de coopération intercommunale créée par le décret-loi du 30 octobre 1935.

Les syndicats mixtes fermés peuvent être composés de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ou regrouper exclusivement des EPCI.

Les syndicats mixtes, constitués entre des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes morales de droit public (comme des chambres de commerce et d'industrie, d'agriculture, de métiers, ...) sont des syndicats mixtes ouverts.

Source : www.collectivites-locales.gouv.fr

T

Tableau de bord

Assemblage d'indicateurs destinés à permettre une évaluation de l'état d'avancement d'un ou plusieurs programmes dans le domaine défini par les indicateurs concernés. En phase de mise en œuvre, l'évaluation du SAGE est effectuée de façon continue par alimentation de son tableau de bord.

Tendances (Scénario tendanciel)

Phase d'études prospectives, à partir du diagnostic, sur l'estimation des tendances d'évolution des usages, de leurs impacts sur le milieu, prenant en compte les mesures correctives en cours ou programmées. Les grandes tendances d'évolutions actuelles permettent ainsi de décrire un état probable de la ressource et des milieux à différentes échéances (2015, 2020, 2030, …). Elle permet la définition des enjeux et la recherche de leviers dont la combinaison constituent des scénarios alternatifs possibles à étudier par la CLE afin d'établir la stratégie du SAGE.

Topographie : technique de mesure et de représentation sur un plan ou une carte des formes d'un terrain, avec les détails des éléments naturels ou artificiels qu'il porte. Son objectif est de déterminer la position et l'altitude de n'importe quel point situé dans une zone donnée.

U

Usage de l'eau

Toute utilisation directe ou indirecte d'eau de surface ou d'eau souterraine, répondant à des enjeux sur le territoire, et susceptible d'influer de manière sensible sur l'état des eaux (DCE 2000/60/CE du 23/10/2000), mais aussi celui de l'ensemble des enjeux sur le territoire. Les attentes sociétales vis-à-vis de l'état des milieux aquatiques et de l'environnement en général peuvent également être considérés comme des usages.

V

VCNn (Débit moyen minimal annuel)

Débit moyen minimal annuel calculé sur n jours consécutifs. Le VCN3 permet de caractériser une situation d'*étiage* sévère sur une courte période (3 jours). Le VCN30 renseigne sur la ressource minimum sur un mois. A la différence du *débit d'étiage* (QMNA), il est calculé sur une période de 30 jours consécutifs quelconques.

Vulnérabilité

Fragilité, point faible face à un aléa donné

Z

Zone humide

La loi sur l'eau 92-3 définit les zones humides comme des « terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Véritables infrastructures naturelles, elles remplissent des fonctions hydrologiques, biologiques et climatiques. Les zones humides sont à distinguer des « milieux humides », terme plus générique englobant également d'autres milieux fortement influencés par la présence d'eau mais ne pouvant répondre à la définition réglementaire des zones humides, tels que les territoires des marais rétrolittoraux.

Zone inondable

Zone où peuvent s'étaler les débordements de *crues*, dans le *lit majeur* et qui joue un rôle important dans l'écrêtement des crues. La cartographie de ces zones inondables permet d'avoir une meilleure gestion de l'occupation des sols dans les vallées.

ZRE (Zone de répartition des eaux)

Zone comprenant les bassins, sous-bassins, fractions de sous-bassins hydrographiques et systèmes aquifères définis dans le décret du 29 avril 1994. Les zones de répartition des eaux (ZRE) sont des zones où est constatée une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins. Elles sont définies afin de faciliter la conciliation des intérêts des différents utilisateurs de l'eau. Les seuils d'autorisation et de déclaration du décret nomenclature y sont plus contraignants. Dans chaque département concerné, la liste de communes incluses dans une zone de répartition des eaux est constatée par arrêté préfectoral.